

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

10 NOV. 2016

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

Paris, le

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHIER NATIONAL DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme F

Réf. :

Maître Olivier DESCAMPS CA Alizés 22 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné

Maître,

Vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 2 juin 2015 en ont été extraites.

De ce fait, son permis est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur

et par délégation

do service da la haber a denal

Fabienne FONTAS,